

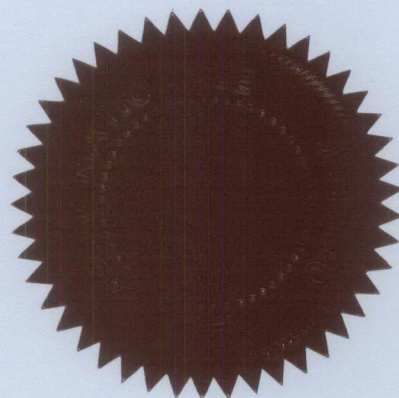
ASSEMBLÉE NATIONALE

№ 789-20061208

RÉALISER NOTRE PLEINE MESURE



Ordre des CGA
du Québec



rapport
annuel

2005.2006

OUR MISSION

*Guarantee the professionalism of CGAs
and promote their influence and visibility*

OUR VISION

Be the leader of the accounting profession

OUR VALUES

Integrity, transparency, respect and fairness

NOTRE MISSION

Garantir le professionnalisme des CGA
et promouvoir leur rayonnement

NOTRE VISION

Être le leader de la profession comptable

NOS VALEURS

Intégrité, transparence, respect et équité

- 04 *Management Report*
- 08 *Overview of Year 2005–2006*

- 02 Rapport de la direction
- 06 Survol de l'exercice 2005–2006
- 10 Le Bureau
- 11 Le Comité administratif
- 12 Le Comité d'inspection et de pratique professionnelle
- 13 Le Comité de discipline
- 14 Rapport du syndic
- 15 Comités
- 16 Personnel du siège social de l'Ordre
- 17 Renseignements généraux

États financiers

- 19 Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers
- 19 Rapport des experts-comptables
- 20 Résultats de l'exercice
- 21 Évolution des soldes de fonds
- 22 Bilan
- 23 Flux de trésorerie
- 24 Notes complémentaires
- 29 Renseignements complémentaires

2005
2006

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN : 1206-0232

Monsieur Michel Bissonnet
Président
Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le 60^e rapport annuel de l'Ordre des comptables généraux licenciés du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2006.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de la Justice,
Yvon Marcoux
Québec, juin 2006

Monsieur Yvon Marcoux
Ministre de la Justice
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le 60^e rapport annuel de l'Ordre des comptables généraux licenciés du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2006.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente du Conseil,
Ginette Fortin, FCGA, Pl. fin.
Montréal, juin 2006

Monsieur Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le 60^e rapport annuel de l'Ordre des comptables généraux licenciés du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2006.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente du Conseil,
Ginette Fortin, FCGA, Pl. fin.
Montréal, juin 2006

La profession CGA : À l'aube d'une nouvelle ère de développement et de rayonnement

La dernière année aura été marquée par de nombreuses réalisations importantes et positives pour l'avenir de la profession CGA. Parmi ces développements, il faut d'abord signaler les progrès significatifs accomplis en vue de l'obtention des pleins droits et de la pleine reconnaissance du titre CGA. Nous sommes confiants que la réalisation de cet objectif est aujourd'hui à portée de main, après des décennies de revendications et d'efforts soutenus. Les récents mois auront permis d'avancer les dernières pièces maîtresses sur l'échiquier et nous ne voyons plus aujourd'hui aucune raison valable ou légitime pour que soit retardée davantage l'obtention des pleins droits pour les CGA.



Ginette Fortin, FCGA, Pl. fin.
Présidente du Conseil

Deux événements majeurs ont grandement aidé notre cause en 2005. Le premier de ces deux faits marquants aura été la position prise par le groupe spécial formé aux termes de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) qui a conclu en août 2005 que les mesures empêchant les CGA du Nouveau-Brunswick d'exercer l'expertise comptable au Québec ne sont pas compatibles avec les dispositions de l'ACI. Quelques mois plus tard, deuxième événement déterminant, le gouvernement de l'Ontario dépose la nouvelle Loi sur l'expertise comptable afin d'étendre notamment aux CGA l'accessibilité aux permis d'exercice de l'expertise comptable.

Ces deux développements majeurs ont amené le ministre de la Justice du Québec, M. Yvon Marcoux, à demander à l'Office des professions du Québec d'entreprendre avec les trois ordres comptables au Québec une discussion sur le partage des pleins droits. Nous pouvons vous assurer que le Bureau de l'Ordre des CGA entend prendre tous les moyens nécessaires afin que ce processus, amorcé à l'automne 2005, soit conclu par la reconnaissance définitive des pleins droits pour les CGA et par l'adoption subséquente et diligente d'une nouvelle loi cadre à cet effet.

Parallèlement à ces initiatives, l'Ordre entend adopter une approche de communication proactive afin de faire valoir et faire rayonner l'étendue et les mérites de l'expertise CGA auprès de ses différentes clientèles cibles. À cet égard, l'appui de tous les membres CGA constitue un élément essentiel à la réussite de cette démarche. À une échelle individuelle, notre dynamisme, nos compétences et notre fierté d'être CGA représentent de puissants moyens de promouvoir notre profession dans nos milieux respectifs, tant au travail que dans nos activités paraprofessionnelles. En somme, nous devons tous être des ambassadeurs engagés pour la défense de notre cause.

Une nouvelle ère de possibilités pour la profession

L'aboutissement attendu de cette longue quête pour l'obtention des pleins droits vient marquer le début d'une nouvelle ère pour notre profession, où de nouvelles possibilités de développement et de rayonnement professionnels se présenteront à nous. C'est dans cet esprit que l'Ordre a renouvelé en avril dernier sa mission et redéfini sa vision et ses valeurs, en s'inspirant des commentaires que vous nous

avez transmis, notamment lors de l'importante tournée de consultation réalisée en 2004. Ainsi, notre mission est devenue : « **Garantir le professionnalisme des CGA et promouvoir leur rayonnement** ». Comme vous pouvez le constater, en assurant le professionnalisme des CGA, nous défendons du même coup aussi l'intérêt du public. Notre mission intègre toutefois une nouvelle dimension importante, soit de voir à la reconnaissance et au rayonnement du titre CGA. Beaucoup de travail restera à faire au cours des prochaines années pour faire reconnaître la pleine valeur de notre expertise, et dans le cadre de cette démarche, l'obtention des pleins droits représentera un précieux atout sur lequel il nous faudra capitaliser.

Pour sa part, notre nouvelle vision est porteuse de nos ambitions et fait écho au thème de ce rapport annuel. Il s'agit de réaliser la pleine mesure de notre potentiel professionnel en tant que CGA, soit : « **Être le leader de la profession comptable** ». La formation de CGA ouvre de nombreuses possibilités de carrière et vise à former des professionnels dynamiques, capables d'agir comme de véritables partenaires d'affaires. Le CGA est un professionnel disposant d'une compréhension aiguisée des enjeux stratégiques des entreprises et pouvant apporter une contribution précieuse et significative à leur croissance et à leur succès. Nous croyons que le titre CGA apporte une valeur ajoutée distinctive à la profession comptable, et c'est ce que notre vision véhiculera dans l'avenir.

Par ailleurs, nous avons défini nos valeurs par le biais de quatre mots clés simples et lourds de sens, soit : **intégrité, transparence, respect et équité**. Ces valeurs viennent en quelque sorte exprimer et renouveler notre grand attachement à la dimension éthique de notre travail. Ces valeurs donnent aussi un sens plus profond à l'exercice de notre profession.

Cette ère de renouveau a aussi été symbolisée par l'arrivée en mai 2006 à la tête de l'Ordre d'une nouvelle présidente-directrice générale, Mme Danielle Blanchard, CGA, première femme à occuper cette fonction. Sa venue va certainement donner un souffle nouveau à nos efforts.

Des progrès sur d'autres fronts

En plus d'avoir consacré beaucoup d'énergie à la cause essentielle de la reconnaissance de la profession CGA, l'Ordre n'a pas ménagé non plus ses efforts pour réaliser d'autres projets porteurs. Ainsi, la fin de 2005 aura été couronnée par un événement d'une grande importance, soit la mise en vigueur de notre règlement tant attendu sur l'exercice de la profession en société. Trois ans et demi après l'adoption par l'Assemblée nationale des modifications au Code des professions, apportées par le projet de loi 169, et après de longues discussions avec le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le Règlement a paru dans l'édition du 30 novembre 2005 de la Gazette officielle et pouvait ainsi prendre effet quinze jours plus tard. Comme plusieurs l'ont souligné, il s'agissait d'un véritable cadeau de Noël pour la profession.

De nombreuses options professionnelles s'offrent donc désormais aux CGA qui leur permettent de mieux s'organiser en fonction des particularités de leur pratique. Ils pourront ainsi se regrouper au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée qui, comme son nom l'indique, limite leur responsabilité dans le cas d'erreurs ou de fautes commises par un collègue de leur cabinet. Ils pourront aussi créer une

société par actions avec les avantages pouvant s'y rapporter, notamment au plan fiscal. Enfin, ils pourront s'associer à d'autres professionnels, avocats, notaires, mais aussi actuaires, courtiers en valeurs mobilières ou agents immobiliers pour offrir à leur clientèle une gamme plus étendue de services. Ce gain vient contribuer significativement à cette nouvelle ère de possibilités pour les CGA à laquelle nous faisons référence plus haut.

La formation : pierre d'assise de la compétence CGA

Comme vous le savez, nous n'avons jamais cessé de faire de la formation l'une de nos principales priorités, et cela, afin de s'assurer que l'expertise CGA réponde toujours de manière adéquate aux besoins du marché en constante évolution. Ainsi, nous avons annoncé en août dernier une refonte du programme de formation CGA. Parmi les changements prévus, les candidats à la profession qui s'inscriront à l'Ordre à compter du 1^{er} septembre 2006 seront soumis à un nouveau programme court de 15 crédits dorénavant axé sur l'expertise professionnelle. Ce programme sera offert à distance et en classe par les universités qui le désirent. De plus, ils verront leur programme de formation assorti de deux examens de fin de parcours davantage intégrateurs, qui évalueront leurs compétences professionnelles, ces examens viendront s'ajouter à deux examens de compétences techniques.

D'autre part, de manière à ce que l'expert-comptable CGA demeure à l'affût des changements et des développements survenant au sein de sa profession, le règlement sur la formation continue est entré en vigueur au début de 2006 afin de remplacer l'ancien programme de perfectionnement professionnel, qui a cessé d'exister le 31 décembre 2005. Ce règlement sanctionné par l'Assemblée nationale en avril 2004 prévoit que l'expert CGA devra accumuler 60 heures de formation continue directement liée à sa pratique professionnelle, au cours de chaque cycle de trois ans. Cette nouvelle initiative démontre toute l'importance que l'Ordre accorde à la mise à jour des connaissances de ses membres ainsi qu'à la protection du public. Nous sommes le seul ordre comptable au Québec à s'être doté d'un programme de formation continue obligatoire. Nous devons en être fiers.

Comme vous pouvez le constater, plusieurs jalons importants ont été franchis en 2005 et les perspectives d'avenir pour la profession sont fort encourageantes. Bien sûr, il est encore trop tôt pour crier victoire et il nous faudra redoubler d'efforts au cours des prochains mois pour réaliser certains de nos objectifs majeurs à court terme, dont l'obtention des pleins droits. Mais à n'en pas douter, nous sommes à l'aube d'une nouvelle période stimulante et remplie de promesses pour le développement et le rayonnement de la profession. Et nous sommes tous appelés à être les fiers artisans de ces succès à venir.



Ginette Fortin, FCGA, P.I. Fin.
Présidente du Conseil
Ordre des CGA du Québec

Le 2 juin 2006

The CGA profession: The dawning of a new era of development, visibility and influence

The past year was marked by several significant, positive achievements for the future of the CGA profession. Among these developments, we must first underline the major progress that has been made toward obtaining full practice rights and recognition for the CGA designation. We are confident that this objective is now within reach after decades of struggle and steady work. In recent months, a number of decisive steps have been taken. As a result, we no longer see any valid or legitimate reason why awarding full rights to CGAs should be delayed any further.



Ginette Fortin, FCGA, Fin. Pl.
Chair of the Board

Two major events greatly assisted our cause in 2005. The first of these two developments was the position taken by a special panel set up under terms of the Agreement on Internal Trade (AIT) which, in August 2005 reported that the rules and regulations preventing CGAs from New Brunswick from providing their public accounting expertise in Quebec were inconsistent with provisions of the AIT. A few months later, a second decisive event occurred when the Ontario Government's new Public Accounting Act came into effect and enabled CGAs, among others, to obtain public accounting licences.

These two major developments led Quebec's Minister of Justice, Mr. Yvon Marcoux, to ask the *Office des professions du Québec* to begin talks with the three Quebec accounting professional orders on the sharing of full rights. We can assure you that the *Bureau de l'Ordre des CGA* intends to use all necessary means so that this process, which began in autumn 2005, will conclude with the definitive recognition of full rights for CGAs and by the subsequent, diligent adoption of a new framework law to this effect.

Parallel to these initiatives, the *Ordre* intends to adopt a proactive approach to communications aimed at increasing the influence and visibility of CGAs by highlighting the merits of their expertise among various target clientele. Having the support of all CGA members will be an essential component to the success of these efforts. As individuals, our dynamism, our competence and our pride in being CGAs will be powerful means of promoting our profession in our respective work environments and in our paraprofessional activities. In brief, we must all be committed ambassadors in defence of our cause.

A new era of opportunities for the profession

The approaching end of this long quest for full rights marks a new era for our profession, where new opportunities for development and a higher professional profile are in front of us. It was in this spirit that last April the *Ordre* renewed its mission statement and redefined its vision and values. These changes were inspired by your feedback, collected especially during the 2004 consultative tour. Thus, our mission is now: "Guarantee the professionalism of CGAs and promote their influence and visibility".

As you are aware, by guaranteeing the professionalism of CGAs, we are also, at the same time, defending the public interest. Our mission integrates, however, another important dimension, that of increasing recognition for, and enhancing the visibility and influence of the CGA designation. A great deal of work remains to be done in the coming years to gain recognition for the full value of our expertise. In this effort, the attainment of full practice rights will be a valuable asset on which we must capitalize.

For its part, our new vision reflects our ambitions and is echoed in the theme of this annual report. It is now time to fully realize the potential of the CGA profession: **"Be the leader of the accounting profession."** CGA education program opens numerous career doors and trains dynamic professionals, capable of being true business partners. The CGA is a professional with sharp insight into strategic corporate issues who can bring a valuable and major contribution to a company's growth and success. We believe that the CGA designation brings distinctive added value to the accounting profession, and this is what our vision will convey in the future.

Furthermore, we have redefined our values through four meaningful, key words: **integrity, transparency, respect and fairness.** These values express and renew our great commitment to the ethical dimension of our work. These values also give a deeper meaning to the practice of our profession.

This era of renewal has also been symbolized by the arrival of the *Ordre*, in May 2006, of a new President and CEO, Danielle Blanchard, CGA, who is the first woman to hold this position. Her arrival will certainly give our efforts new momentum.

Progress on other fronts

In addition to devoting a great deal of energy to the vital cause of gaining recognition for the CGA profession, the *Ordre* has also made great strides on other promising projects. Thus, the end of 2005 was crowned by a major event – the implementation of a long awaited regulation regarding the practice of our profession within a partnership or joint-stock company. Three and a half years after the adoption by the National Assembly of amendments to the Professional Code brought in by Bill 169, and after long negotiations with the Minister responsible for the application of laws governing professions, the regulation was published in the November 30 edition of the *Gazette officielle* and came into effect 15 days later. As many have noted, this was an excellent Christmas gift for the profession.

As a result, several professional options are now opened to CGAs, enabling them to better organize themselves in accordance with the specific nature of their practices. They could, therefore, regroup themselves within a limited liability partnership that, as the name indicates, limits their responsibility in the case of errors committed by a colleague in their firm. They could also create a joint-stock company permitting certain benefits, particularly with respect to taxation. Finally, they can partner with other professionals, such as lawyers, notaries,

actuaries, securities brokers or real estate agents in order to offer their clientele an expanded range of services. This positive change will significantly contribute to the new era of opportunities open to CGAs mentioned above.

Education: the cornerstone of CGA expertise

As you know, education has always been one of our top priorities. This ongoing commitment ensures that CGA expertise will continue to adequately satisfy the needs of a constantly changing market. In this view, last August we announced the revamping of the CGA education program. Among the changes planned, as of September 1, 2006, candidates to the profession who register with the *Ordre* must follow a new 15-credit short program centred on professional skills. This program will be offered in distance as well as classroom learning options at participating universities. In addition, their educational program will include two final exams featuring a higher degree of integrative testing, to evaluate their professional skills. These exams will be added to the two existing technical skill examinations.

Furthermore, to ensure that CGAs remain at the forefront of changes and developments within the profession, a continuing education regulation came into force at the beginning of 2006. It replaces the former professional development program that ceased to exist as of December 31, 2005. This regulation, adopted by the National Assembly in April 2004 foresees that a CGA expert must accumulate 60 hours of continuing education, directly related to their professional practice in each three-year period. This new initiative demonstrates the importance that the *Ordre* accords to updating its members knowledge, as well as protecting the public. We are the only accounting order in Quebec that has given itself a mandatory continuing education program – a source of pride for us all.

As you can observe, several significant milestones were accomplished in 2005 and the outlook for the future of the profession is highly encouraging. Of course, it is still too early to claim victory and we must double our efforts in the coming months to achieve some of our major short-term objectives, including obtaining full rights. However, there is no doubt that we are at the dawn of a new stimulating period, full of promise for the development of our profession and the expansion of our visibility and influence. And, we are all called on to be the proud artisans of this success to come.



Ginette Fortin, FCGA, Fin. Pl.
Chair of the Board
Ordre des CGA du Québec

June 2, 2006

SURVOL DE L'EXERCICE

2005 2006

Visibilité et notoriété des membres de l'Ordre des CGA du Québec

La volonté de l'Ordre d'assurer la visibilité de ses membres s'est poursuivie par l'entremise de différentes ententes de partenariat avec des organisations d'affaires réputées. À nouveau au cours de l'année, une entente signée avec la Fondation de l'entrepreneurship a permis à l'Ordre de s'associer à une quinzaine de conférences offertes aux quatre coins de la province par des conférenciers de renom. Le Forum des présidents de sections, tenu à Bécancour en août 2005, a de plus permis aux présidents des sections administratives de l'Ordre d'échanger sur de nombreux aspects relatifs au rôle des sections en vue d'assurer cette visibilité.

Les nombreux comités de l'Ordre ont également œuvré tout au long de l'exercice à assumer leur mandat et à contribuer à l'avancement de la profession dans différents domaines.

De nouvelles possibilités pour les CGA œuvrant en cabinet

Depuis le 15 décembre 2005, les experts-comptables CGA peuvent exercer leur profession au sein d'une société par actions ou d'une société en nom collectif à responsabilité limitée.

En novembre 2005, le gouvernement approuvait le règlement sur l'exercice en société des membres CGA, autorisant ainsi ces derniers à exercer leur profession à l'intérieur d'une société par actions ou d'une société en nom collectif à responsabilité limitée. Deux déjeuners conférences portant sur le sujet ont été tenus à Québec et à Montréal en février 2006 et ont réuni plus d'une centaine de participants.

Réforme du programme de formation des candidats à la profession

Le 12 août dernier, l'Ordre des CGA du Québec annonçait la réforme de son programme de formation pour les candidats à la profession. L'événement, auquel étaient conviés Tony Ariganello, FCGA, président et chef de la direction de CGA-Canada de même que les partenaires universitaires de l'Ordre, a permis de faire connaître les nouvelles orientations du programme de formation auquel devront se soumettre les candidats à la profession qui s'inscriront à l'Ordre à compter de septembre 2006. L'objectif de cette refonte vise le développement des compétences et des qualités recherchées chez un expert-comptable qui doit au cours de sa carrière intervenir au sein des organisations et qui peut être également appelé à intervenir à titre de conseiller auprès de celles-ci. Les modifications apportées au programme affectent les examens d'agrément de même que les orientations du programme court de deuxième cycle, dorénavant orienté vers l'expertise professionnelle. Relié directement aux exigences sans cesse en évolution du monde des affaires, le nouveau programme d'agrément de l'Ordre permettra aux candidats à la profession de toujours mieux répondre aux attentes du marché à leur égard.

La visibilité de l'Ordre dans les institutions d'enseignement

L'équipe de la formation de l'Ordre a renforcé sa présence auprès de la clientèle étudiante. De nombreuses activités d'information ont été tenues dans les universités, les cégeps et les écoles secondaires et ont permis de mieux faire connaître la profession d'expert-comptable CGA à plus de 2500 étudiants. En collaboration avec les différentes associations étudiantes, l'Ordre a également commandité de nombreuses activités en vue de favoriser le réseautage entre les étudiants et les milieux professionnels. Le toujours célèbre *Méga cocktail* s'est tenu à Montréal le 15 février 2006 et a réuni plus de 400 étudiants et candidats. L'événement a permis d'intéressants échanges entre les aspirants à la profession et les experts-comptables CGA présents. Dans le but de soutenir les efforts des aspirants à la profession, de nombreuses bourses ont été offertes aux étudiants des universités et cégeps de la province dans le cadre du programme de bourses de l'Ordre.

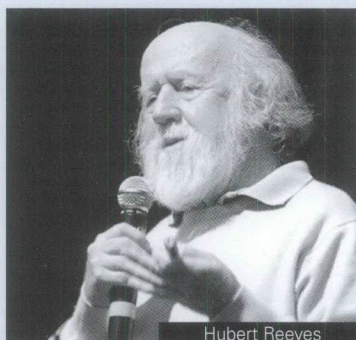


Le Méga cocktail

Innovation et développement durable

Le Forum de la performance 2005, sous le thème *Le savoir au service de l'innovation*, a réuni à Sherbrooke plus de 350 congressistes. Le célèbre astrophysicien Hubert Reeves a donné le coup d'envoi de cet événement en prononçant une conférence remarquée dans laquelle il appelait les experts-comptables CGA à placer leur savoir au service de l'innovation en les invitant à penser « développement durable » dans le cadre de leurs fonctions. Par la suite, les congressistes ont assisté à une série de conférences et d'ateliers qui leur ont permis de faire un tour d'horizon des nouvelles tendances en matière de gestion, de ressources humaines et de technologies.

Lors de la remise des permis tenue le 8 octobre 2005, 179 nouveaux CGA sont venus s'ajouter au Tableau des membres de l'Ordre. L'événement a également permis de couronner les efforts de nouveaux CGA qui se sont démarqués par leur performance exceptionnelle aux examens nationaux. À ce chapitre, Mme Julie Charbonneau, CGA, a reçu le prestigieux prix Encon, accompagné d'une bourse de 5 000 \$. Ce prix récompense le nouveau CGA ayant obtenu la meilleure moyenne nationale pour les examens de vérification, de comptabilité et de fiscalité. Cette cérémonie de remise a également été l'occasion d'honorer trois membres ayant contribué de manière exceptionnelle à la profession CGA et à qui l'on a conféré le titre de « fellow ». Il s'agit de M. Émilio Boulianne, FCGA, de Mme Danielle Hébert, FCGA, de même que de M. Luc Léger, FCGA.



Hubert Reeves



Activité de simulation boursière

Des développements importants sur la question des pleins droits

Le groupe spécial de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) demande au gouvernement du Québec de prendre les mesures qui s'imposent afin de mettre fin à la discrimination qui limite les activités professionnelles des experts-comptables possédant les compétences pour exercer la comptabilité publique (vérification).

En août 2005, le groupe spécial formé aux termes de l'ACI a remis un rapport indiquant que les mesures qui empêchent les CGA du Nouveau-Brunswick d'exercer l'expertise-comptable (la vérification) au Québec sont incompatibles avec les dispositions de cet accord et que de telles mesures ne sont nullement nécessaires pour protéger le public. Dans cette perspective, le groupe spécial a demandé au gouvernement du Québec de modifier ses lois en vue d'éliminer les restrictions qui empêchent les professionnels comptables qui ne sont pas CA d'exercer l'expertise-comptable dans la province de Québec. Les conclusions de ce groupe spécial soulignent le fait qu'au Québec, la vérification de certaines grandes institutions peut être confiée à des professionnels comptables qui ne détiennent pas le titre de CA, ce qui confirme que les qualifications requises pour effectuer l'expertise-comptable ne sont pas uniquement reconnues chez les détenteurs du titre de CA. À la suite du dépôt de ce rapport, le ministre de la justice du Québec, M. Yvon Marcoux a donné mandat à l'Office des professions de travailler en collaboration avec les représentants des trois organismes comptables du Québec en vue d'élaborer des pistes de solutions qui permettront aux comptables possédant les compétences nécessaires d'exercer la comptabilité publique (vérification) au Québec.

La formation professionnelle : au centre de la mission de l'Ordre

Au cours de l'exercice, le programme de formation continue de l'Ordre a innové en présentant de nouveaux partenariats avec l'Institut québécois de planification financière (IQPF), l'Ordre des comptables en management accrédités (CMA) et l'Association de planification financière et fiscale (APFF). Plus de 36 cours, répartis sur 120 sessions, ont permis à près de 3 500 participants de parfaire leurs connaissances dans différents domaines liés à la gestion et à l'information financière.

Cette volonté de l'Ordre d'assurer la mise à niveau constante des connaissances et compétences de ses membres a permis au Bureau de l'Ordre des CGA du Québec d'adopter, en octobre 2005, le cadre des activités de formation continue pour la période allant du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2009. L'adoption d'une telle résolution rend effectif le règlement sur la formation continue des membres, sanctionné par l'Assemblée nationale en avril 2004. Celui-ci oblige les membres de l'Ordre à poursuivre des activités de formation adaptées au domaine d'activité dans lequel ils exercent leur profession. Ce règlement, justifié par l'évolution rapide et constante des connaissances requises pour l'exercice des activités professionnelles des experts-comptables, rend obligatoire, pour tous les membres visés, la poursuite d'activités de formation reliées à l'exercice de leur profession.

OVERVIEW OF YEAR

2005 2006

Visibility and profile for the members of the *Ordre des CGA du Québec*

The *Ordre's* interest in ensuring its members' visibility was pursued through various partnership agreements with renowned business organizations. Also new during the year, an agreement signed with the *Fondation de l'entrepreneurship* enabled the *Ordre* to participate in fifteen conferences offered in all regions of the province by well-known conference organizers. Le *Forum des présidents* held in Bécancour in August 2005 allowed the *Ordre's* chapter presidents to exchange views on several topics related to regions' role in raising the profession's visibility.

The *Ordre's* numerous committees also worked all year long to carry out their mandates and contribute to the progress of the profession in various areas.

New possibilities for CGAs working in firms

Since December 15, 2005, CGA accounting experts have been allowed to practice their profession within a joint-stock company or a limited liability partnership.

In November 2005, the government approved a regulation authorizing CGAs to practice their profession within a joint-stock company or a limited liability partnership. Two breakfast conferences on this subject were held in Quebec and Montreal in February 2006, bringing together more than one hundred participants.

Reform of the education program for candidates to the profession

Last August 12, the *Ordre des CGA du Québec* announced the revision of its education program for candidates to the profession. The event, which was attended by Tony Ariganello, FCGA, president and Chief Executive Officer of CGA-Canada, as well as the *Ordre's* university partners, raised awareness about the new direction of the education program. This revamped program will be compulsory for candidates to the profession who wish to register with the *Ordre* as of September 2006. The new program seeks to develop the skills and qualities looked for in accounting experts who, during the course of their careers, may work within organizations, or act as consultants. The changes made to the program affect the accreditation exams, as well as the curriculum of the short program for graduates that will, from now on, be oriented toward professional skills. Directly related to the constantly changing demands of the business world, the *Ordre's* new program enables candidates to the profession to continually better meet market expectations with respect to their services.

The *Ordre's* visibility within teaching institutions

The *Ordre's* continuing education team strengthened its presence among the student clientele. Numerous information activities were held at universities, *cégeps*, and secondary schools to raise awareness of the CGA accounting expert profession among more than 2,500 students. In partnership with various student associations, the *Ordre* also sponsored many activities with a view to facilitating networking between students and the professional milieu. The always popular *Mega Cocktail* was held in Montreal on February 15, 2006 and attracted more than 400 students and candidates. The event allowed for interesting exchanges between the aspiring candidates to the profession and the CGA accounting experts in attendance. With the goal of supporting the efforts of candidates to the profession, several scholarships were offered to university and *cégep* students in the province as part of the *Ordre's* scholarship program.

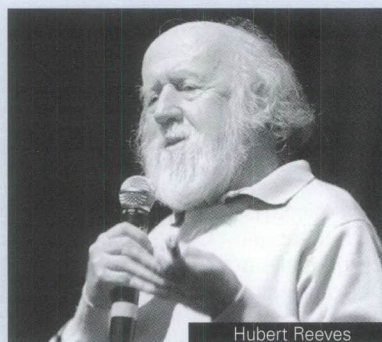


The *Mega Cocktail*

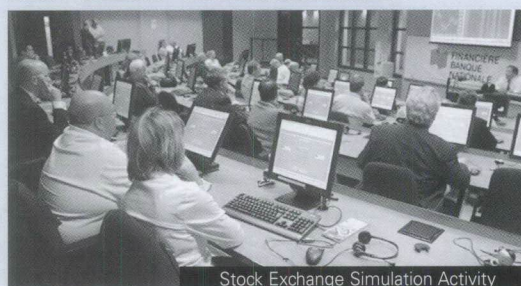
Innovation and sustainable development

The 2005 *Performance Forum* themed *Knowledge at the service of innovation* brought together more than 350 conference-goers in Sherbrooke. The renowned astrophysicist Hubert Reeves kicked off the event with his memorable opening speech in which he called on CGA accounting experts to put their knowledge at the service of innovation by inviting them to think "sustainable development" as part of their work. Afterward, the attendees participated in a series of conference workshops that enabled them to acquire insight on new trends in management, human resources, and technology.

At the convocation ceremony held October 8, 2005, 179 new CGAs joined the membership of the *Ordre*. The event also allowed us to highlight the efforts of some new CGAs who stood out by their exceptional performance in the national examinations. Ms. Julie Charbonneau, CGA, won the prestigious Encon Award, accompanied by a \$5,000 bursary. This award is granted to the new CGA who earns the highest aggregate mark for the auditing, accounting and taxation examinations nationally. In addition, the ceremony also allowed us to honour three members who have made exceptional contributions to the CGA profession. These members were designated with the title of "Fellow". They are: Mr. Émilio Boulianne, FCGA, Ms. Danielle Hébert, FCGA and Mr. Luc Léger, FCGA.



Hubert Reeves



Stock Exchange Simulation Activity

Major developments affecting full rights issue

A special panel of the Agreement on Internal Trade (AIT) has asked the Quebec Government to take the necessary measures to end the discriminatory limits on the professional activities of accounting experts who possess the skills required to provide public accounting (auditing) services.

In August 2005, the AIT panel submitted a report indicating that the measures which prevent New Brunswick CGAs from practicing their accounting expertise (auditing) in Quebec are incompatible with the provisions of this agreement and that such limits are not necessary for protecting the public. In this regard, the special panel has asked the Quebec Government to amend its law with a view to eliminating the restrictions that prevent accounting professionals who are not CAs from practicing their accounting expertise in the province of Quebec. The conclusions of this special panel pointed out the fact that in Quebec, auditing of some large institutions can be entrusted to professional accountants who do not hold the CA designation. This confirms that the qualifications required to perform these accounting duties are not uniquely the domain of CA designation holders. Following the release of this report, Quebec's Minister of Justice, Mr. Yvon Marcoux, mandated the *Office des professions* to work in collaboration with representatives from the three Quebec accounting orders with a view to developing potential solutions that would enable accountants with the necessary expertise to practice public accounting (auditing) in Quebec.

Professional education: at the core of the *Ordre's* mission

During the past year, the *Ordre's* continuing education program innovated by forming new partnerships with the *Institut québécois de planification financière* (IQPF), the *Ordre des comptables en management accrédités* (CMA) and the *Association de planification financière et fiscale* (APFF). More than 36 courses spread over 120 sessions have enabled more than 3,500 participants to perfect their knowledge in various fields related to financial information and management.

The *Ordre's* interest in ensuring the constant updating of its members' knowledge and skills has led the Bureau of the *Ordre des CGA du Québec* to adopt, in October 2005, the framework of its continuing education activities for the period beginning April 1, 2006 up to March 31, 2009. The adoption of such a resolution implements the continuing education regulation passed by the National Assembly in April 2004. Under this regulation, members of the *Ordre* are required to pursue educational activities adapted to their professional area. This regulation, justified by the rapid and constant changes in knowledge required to practice the professional activities of accounting experts, makes it mandatory for all targeted members to pursue continuing education activities related to the practice of their profession.

Le Bureau

Le Code des professions définit les mandats du Bureau en lui accordant tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, à l'exception de ceux qui relèvent des CGA réunis en assemblée générale.

Vingt-quatre personnes provenant des régions administratives du Québec composent le Bureau dont quatre, nommées par l'Office des professions du Québec, représentent le public. Chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre, le Bureau a adopté, au cours de ses six réunions ordinaires et cinq réunions spéciales (conférences téléphoniques), les principales résolutions qui suivent :

- élire le président de l'Ordre ainsi que les membres du Comité administratif pour l'exercice 2005-2006 ;
- désigner les membres siégeant aux divers comités et groupes de travail de l'Ordre pour l'exercice 2005-2006 ;
- recommander à l'Assemblée générale annuelle le montant de la cotisation pour l'exercice 2006-2007 ;
- approuver la liste des nouveaux membres de la promotion 2005 ;
- approuver les demandes de réintégration au Tableau des membres ;
- approuver le transfert de l'excédent des produits sur les charges du Fonds d'administration au 31 mars 2005 dans le Fonds de Défense protection et promotion des droits des CGA ;
- approuver les états financiers au 31 mars 2005 ;
- adopter différentes politiques administratives ;
- combler les postes d'administrateurs représentant les régions de Montréal et de l'Estrie, laissés vacants ;
- choisir la section Montréal comme section hôte du Forum de la performance 2008 ;
- approuver les nouvelles politiques pour les honneurs et la reconnaissance ;
- approuver l'entente de partenariat relative à la formation continue avec l'Ordre des CMA ;
- accepter le cadre des activités de formation continue pour la période de référence du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2009 ;
- nommer les représentants dans le but de poursuivre les négociations en vue de l'organisation de la profession comptable au Québec ;
- approuver l'entente mutuelle de fin de contrat avec le président et chef de la direction et secrétaire de l'Ordre ;
- nommer un nouveau secrétaire de l'Ordre ;
- approuver la création d'un comité de transition en l'absence du président et chef de la direction ;
- nommer un comité de sélection pour étudier les candidatures pour combler le poste de président-directeur général.

L'effectif

Présidente

Ginette Fortin, FCGA

Président sortant

Alain Laplante, FCGA

Administrateur élu, trésorier et secrétaire

Yvon Gingras, CGA

Membres 2005-2006

Éric Audet, CGA

Luc Baribeau, CGA

Diane Boily, CGA

Jean-Marc Bourque, CGA

Charles-Aimé Bureau, CGA

André Frenette, CGA

Sylvie Grondin, FCGA

Danielle Hébert, FCGA

Michel Labbé, FCGA

Michel P. Laliberté, FCGA

Yvon Lallier, CGA

Josée Leclair, CGA

Danielle Michaud, CGA

Marco Pilon, CGA

Denis Riendeau, CGA

Pierre Samson, FCGA

Léonard C. Roth, FCGA

Membres externes

Marc-André Gosselin

Marie-Lyse Julien Lesco

Huguette Picard, erg.

André Roy, a.-g.

Le Comité administratif

Le Comité administratif est constitué de six personnes dont le mandat, dévolu par le Code des professions, est de veiller à l'administration courante des affaires de l'Ordre.

Le président du Conseil est d'office membre et président du Comité administratif. Les membres du Comité sont élus parmi les membres du Bureau et un parmi les administrateurs nommés par l'Office. Le secrétaire de l'Ordre agit comme secrétaire du Comité. Le Comité administratif exerce tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue sauf pour l'adoption de règlements.

Les membres du Comité administratif ont étudié les divers dossiers de l'Ordre et adopté différentes résolutions et recommandations, lors des 13 réunions ordinaires et quatre réunions spéciales (par conférence téléphonique) tenues durant l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2006. Les voici :

- approuver les demandes d'exemption et de réduction de cotisation professionnelle pour cause de maladie, de retour aux études à temps plein dans une université, de congé de maternité et de retraite anticipée ;
- approuver les stages d'expérience pratique soumis par les candidats ;
- coordonner nos actions avec CGA-Canada ;
- élaborer des orientations et les objectifs pour le prochain exercice ;
- approuver les états financiers ;
- renouveler le contrat d'assurance-responsabilité professionnelle ;
- approuver la publication de documents de nature professionnelle ;
- approuver différentes politiques administratives ;
- créer un groupe de travail sur l'évaluation du programme de formation ;
- approuver la relocalisation du siège social dans l'édifice situé au 500, Place d'Armes, au 18^e étage.

L'effectif

Présidente

Ginette Fortin, FCGA

2^e vice-président

Pierre Samson, FCGA

Président sortant

Alain Laplante, FCGA

Vice-président

Michel P. Laliberté, FCGA

Administrateur élu, trésorier et secrétaire

Yvon Gingras, CGA

Administrateur nommé

Huguette Picard, erg.

Le Comité d'inspection et de pratique professionnelle

L'inspection professionnelle s'inscrit dans la mission qui justifie l'existence des ordres professionnels, soit la protection du public. Pour l'Ordre, cette activité revêt un caractère impératif depuis plus de 30 ans.

Le rôle du Comité d'inspection et de pratique professionnelle consiste à évaluer globalement la pratique des membres exerçant l'expertise comptable à leur propre compte, à temps plein ou à temps partiel. Le cycle normal d'inspection est de douze mois à compter de la date d'ouverture du cabinet et par la suite, au maximum tous les quatre ans. Un cabinet peut cependant être inspecté plusieurs fois au cours d'un même cycle.

Le Comité a mis au point des procédures strictes d'inspection et des outils de travail qui permettent d'évaluer le respect des normes professionnelles en vigueur, l'application de normes d'indépendance ainsi que le respect des normes générales de contrôle de la qualité. L'évaluation s'effectue par l'examen d'un certain nombre de dossiers.

Les dossiers examinés portent sur les missions de vérification, d'examen approfondi, d'examen et de compilation. L'inspecteur évalue le respect des normes professionnelles au chapitre de la présentation des états financiers, de l'application et de l'étendue des procédés d'examen ou de vérification utilisés, de la fiscalité et bien entendu, de la documentation pertinente incluse dans les différents dossiers de l'expert-comptable.

Au cours de l'exercice 2005-2006, les inspecteurs ont effectué 154 inspections, dont 19 auprès d'experts-comptables CGA travaillant à temps partiel. Le Comité s'est réuni sept fois et a recommandé l'imposition d'un stage à un membre parmi ceux ayant fait l'objet d'une inspection.

Membres du comité

Président

Ghislain Lafrance, CGA

Secrétaire

Alain Borduas, CGA

Autres membres

Charles-Aimé Bureau, CGA

Sylvie Choronzey, CGA

Julie Chouinard, CGA

Yvan St-Onge, CGA

Le Comité de discipline

Le Comité de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions et est saisi de toute plainte disciplinaire contre un comptable général licencié liée à des infractions aux *Règlements de l'Ordre des comptables généraux licenciés (CGA) du Québec* et au *Code des professions*.

Le Comité de discipline s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2005-2006 pour l'audition de trois plaintes disciplinaires et représentations sur sanctions. Les infractions reprochées portaient sur les aspects suivants :

Première plainte

- huit chefs d'infraction dans ce dossier ;
- les quatre premiers pour avoir contrevenu au règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des comptables généraux licenciés du Québec ;
- le cinquième chef pour ne pas avoir informé l'Ordre par écrit de l'ouverture d'un cabinet pour l'exercice de l'expertise comptable ;
- le sixième chef pour entrave au travail du syndic en ne donnant pas suite aux différentes demandes formulées par ce dernier ;
- les deux derniers chefs pour ne pas avoir donné suite aux différentes demandes et correspondances provenant du syndic.

Le Comité a déclaré l'intimé coupable sur chacun des huit chefs de la plainte. La sanction n'était pas rendue au 31 mars 2006.

Deuxième plainte

- deux chefs d'infraction dans ce dossier ;
- omissions et actes contraires aux normes professionnelles ;
- présentations des états financiers incomplets et erronés ne reflétant pas la situation financière du client.

La décision est en attente et sera rendue sous peu.

Troisième plainte

- six chefs d'infraction dans ce dossier ;
- le premier chef pour ne pas avoir informé l'Ordre par écrit de l'ouverture d'un cabinet pour l'exercice de l'expertise comptable ;
- les cinq autres chefs pour avoir contrevenu au règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des comptables généraux licenciés du Québec.

Le Comité a déclaré l'intimé coupable de tous les chefs d'infraction, l'a condamné à une amende de 1 000 \$ sur le premier chef et à une amende de 600 \$ sur chacun des autres chefs. Finalement, le Comité a condamné l'intimé au paiement de tous les déboursés relatifs au présent dossier.

Président

Me Pierre Linteau

Membres du comité

Serge Beauregard, FCGA
Alain Breault, CGA
Guy Deslandes, CGA
Michel Ladouceur, CGA
Louis LeBrun, FCGA
Jacques Ouimet, CGA
Jacques Robitaille, CGA
Leonard C. Roth, FCGA
François Bélanger, CGA

Secrétaire

Claudette Wagner

Secrétaire adjointe

Diane Emery

Rapport du syndic

Le bureau du syndic a traité au cours du dernier exercice un total de 46 demandes d'enquête qui se répartissent comme suit :

	Exercice 2005-2006	Exercice 2004-2005
Enquêtes en cours au début de l'exercice	13	14
Nouvelles demandes d'enquête	33	26
Dossiers traités	46	40
Statut des dossiers au 31 mars		
Dossiers fermés	31	27
Enquêtes en cours	15	13
TOTAL	46	40

Les motifs des 33 demandes d'enquête faites au cours de 2005-2006 sont variés. Voici les deux sujets que l'on retrouve principalement :

- Qualité du travail 10
- Rétention de documents 5

À l'intérieur des 31 dossiers fermés :

- vingt-sept n'ont pas fait l'objet d'une plainte disciplinaire ;
- trois ont fait l'objet d'une plainte disciplinaire. Dans tous les cas, les membres ont été déclarés coupables sur la totalité des chefs d'accusation ;
- un a été référé à l'inspection professionnelle.

Dans les 15 dossiers en cours, deux sont actuellement déposés au Comité de discipline et les enquêtes se poursuivent pour les 13 autres cas.

Syndic
André Drainville, CGA

Syndics adjoints
Sylvie Dagenais, CGA
Gérald Gratton, CGA

Comités 2005-2006

Affaires publiques

Présidence : Josée Leclair, CGA
Alain Breault, CGA
Jean-Marc Bourque, CGA
André Frenette, CGA
André Roy, a.-g.
Marc Vachon, CGA

Appel des étudiants

Présidence : André Frenette, CGA
Suzanne Alary, CGA
Monique Giroux, CGA, MBA
Jacques Ouimet, CGA
Jacques Robitaille, CGA

Arbitrage des comptes

Présidence : Michel Labbé, FCGA
Yvon Lallier, CGA
Jacques Robitaille, CGA
Leonard C. Roth, FCGA
Yvan St-Onge, CGA

Associations étudiantes

Présidence : Michel P. Laliberté, FCGA
Tahreem Arshad
Marie-Hélène Beaucage
Renée Bertrand
Claudia Bouchard
Patrick Cyr
Jacinthe Coursolle
Linda Goon
Serge Dumais
Jean-François St-Pierre
France Hurtubise
Lekbir Safouani
Karyne Plante

Comité consultatif des présidents de l'Ordre

Pierre Barnès, FCGA
Chantal Bélanger, FCGA
Jocelyn Dion, FCGA
Dany Girard, FCGA
Michel Guindon, FCGA
Jocelyne Houle-LeSarge, FCGA
Mario Lafond, FCGA
Alain Laplante, FCGA
Luc Provencher, FCGA
Sylvie Voghel, FCGA

Fiscalité

Présidence : Sylvain Moreau, CGA
Françoise Alary, CGA
Danielle Allard, CGA
J.E. François Bélanger, CGA
France Bordeleau, CGA
André Boulais, CGA
Henri Duquette, CGA
Daniel Gosselin, CGA
Bruno Lacasse, CGA
Yvon Lallier, CGA
Gilles Paré, CGA
Gisèle Prévost, CGA
Benoît Vallée, CGA

Formation

Présidence : Ginette Fortin, FCGA
Diane Bigras, CGA
Émilio Boulianne, FCGA
Jean-Paul Page, FCGA
Marie-Josée Potvin
Rénald Vigneault, FCGA

Honneurs

Alain Laplante, FCGA
Ginette Fortin, FCGA
Michel P. Laliberté, FCGA

Jeunesse

Présidence : Johanne Maltais, CGA
Claude Bastrash, CGA
Julie Chouinard, CGA
Anik Gibeault, CGA
Guylaine Laporte, CGA
Danielle Michaud, CGA
Pascale Isabelle Monty, CGA

Planification stratégique

Présidence : Ginette Fortin, FCGA
Michel P. Laliberté, FCGA
Alain Laplante, FCGA
Pierre Samson, FCGA
Yvon Gingras, CGA

Présidents de section

Danielle Ferron, CGA
Abitibi-Témiscamingue
Dan Thériault, CGA
Bas-St-Laurent/Gaspésie/Côte-Nord
France Bégin, CGA
Beauce/Amiante/Étchemins
Bernard Potvin, CGA
Estrie
Hélène Kay, CGA
Lanaudière

Roger Hachey, CGA
Laurentides
Stephan Robitaille, CGA
Laval
François Caron, CGA
Mauricie/Centre-du-Québec
Sylvain Fontenelle, CGA
Montérégie
Pierre Bellemare, CGA
Montréal
Alain Lesieur, CGA
Outaouais
Annie Tremblay, CGA
Québec
Donald Aubut, CGA
Saguenay/Lac-Saint-Jean

Programmes professionnels

Présidence : Michel P. Laliberté, FCGA
Émilio Boulianne, FCGA
Guy Cucumel
Aline Girard, CGA
Josée Leclair, CGA
Luc Léger, FCGA
Jean-Paul Page, FCGA
Huguette Picard, erg.
Pierre Vézina, FCGA
Julie Charbonneau, CGA

Révision des plaintes

Présidence : Fernand R. Plante, FCGA
Alain Breault, CGA
Marie-Lyse Julien Lesco
Pierre Monty, CGA
Stephan Robitaille, CGA
André Roy, a.-g.

Secteurs public et parapublic

Présidence : Danielle Hébert, FCGA
Denis Aubé, CGA
Suzanne Chiricota, CGA
Karen Cahill, CGA
Alain Martineau, CGA
Jacques Ouimet, CGA
Marco Pilon, CGA

Vérification

Présidence : Pierre Samson, FCGA
Diane Boily, CGA
Louise Harvey, CGA
Jacques Robitaille, CGA
Luc Duciaume, CGA
Michel Labbé, FCGA
Louis LeBrun, FCGA
Denis Riendeau, CGA

Personnel du siège social

Au 31 mars 2006

Mylène Bayard

Agent aux activités (Membres)

François Blouin, CGAVice-président
Finance et développement technologique**Pascale Descent**Agent
Services aux candidats**Yolaine Deslauriers**Agent
Services aux candidats**Diane Emery**

Secrétaire de l'adjointe administrative

Jo-Anne GaumontAgent aux activités
Membres en pratique**François Gauthier, CGA**Directeur
Inspection et pratique professionnelle**Sandra Lacroix, CGA, M. Fisc**Directrice
Services aux membres et aux candidats**Sylvie Lauzon, CGA**

Chef comptable

Alice LeducSecrétaire
Formation aux membres et aux candidats**Claude Lehoux**

Magasinier

Gabriella Mihai

Comptable

Nicole Morneau

Agent du centre d'appels

Marie-Josée NantelConseillère
Affaires membres et candidats**Danièle Pérusse, CGA, M. Sc.**Vice-présidente
Développement des compétences
et protection du public**Marc Rivet**

Technicien comptabilité

Josée RochefortAgent
Services aux candidats**Jacinthe Tétreault**

Responsable du centre d'appels

Claudette WagnerAdjointe administrative
Responsable GRH

Renseignements généraux

Exercice terminé le 31 mars 2006

Effectif des membres, candidats et étudiants inscrits

Section	Membres	Candidats et étudiants inscrits
Abitibi-Témiscamingue	113	28
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Côte-Nord	151	32
Beauce/Amiante/Étchemins	115	35
Estrie	163	61
Extérieur du pays	88	6
Lanaudière	357	63
Laurentides	518	91
Laval	707	164
Mauricie/Centre-du-Québec	309	80
Montérégie	1 710	360
Montréal	2 028	945
Outaouais	682	172
Québec	916	237
Saguenay/Lac-Saint-Jean	137	50
Total	7 994	2 324

Mouvement des effectifs

Description	2006	2005
Permis émis	141	183
Réintégrations	21	29
Permis émis à la suite d'un transfert au Québec	8	21
Décès	(29)	(14)
Radiations pour non-paiement de la cotisation	(51)	(71)
Démissions	(34)	(41)
Transferts du Québec vers l'extérieur	(14)	(8)
Radiations pour autres causes	(1)	(4)

Permis en vigueur selon les classifications

Description	2006	2005
Membres réguliers	7 214	7 208
Membres à vie et «fellows»	93	90
Membres à vie	24	26
Membres préretraités	178	170
Membres retraités	397	366
Membres à l'extérieur du pays	88	93
Total	7 994	7 953

Renseignements généraux [suite]

Exercice terminé le 31 mars 2006

Tableau comparatif des charges

Description	2006 réelles	2007 budgétisées
Administration	1 744 902 \$	1 646 700 \$
Activités réglementaires	560 646	611 700
Développement et services professionnels	961 322	1 191 200
Formation et recrutement	737 375	855 700
Développement stratégique et affaires publiques	884 864	828 500
TOTAL	4 889 109 \$	5 133 800 \$

Cotisation annuelle

Membres réguliers	583,85 \$
Membres en cabinet privé	768,05 \$

La contribution au financement de l'Office des professions du Québec de 20,20 \$ s'ajoute aux montants mentionnés ci-dessus.
Toutes les cotisations sont taxables.

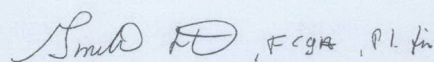
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction assume la responsabilité des états financiers ci-joints et de toutes informations contenues dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada.

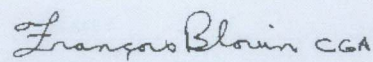
L'Ordre maintient un système de contrôle interne destiné à fournir un degré d'assurance raisonnable quant à la protection des biens et à la fiabilité de l'information.

Les états financiers, dont le rapport se trouve ci-joint, ont été examinés par des experts-comptables indépendants élus à l'assemblée générale annuelle.

Relativement à ces états financiers, le Bureau exerce sa responsabilité surtout par l'entremise de son Comité de vérification qui se réunit périodiquement avec la direction, de même qu'avec les experts-comptables externes qui peuvent à leur gré rencontrer le Comité de vérification pour discuter de questions touchant l'examen approfondi, l'évaluation du contrôle interne et l'information financière.



Ginette Fortin, FCGA, Pl. fin.
Présidente du Conseil



François Blouin, CGA
Vice-président
Finance et développement technologique

Le 25 avril 2006

Rapport des experts-comptables

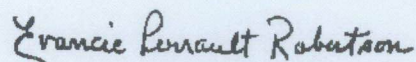
Aux membres de :

L'ORDRE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX LICENCIÉS DU QUÉBEC

Nous avons procédé à l'examen du bilan de l'ORDRE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX LICENCIÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2006, ainsi que des états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par l'Ordre. En ce qui concerne les éléments d'actif et du passif, une analyse approfondie a été effectuée, conformément aux normes établies par notre ordre professionnel.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateurs sur ces états financiers.

Au cours de notre examen et de notre analyse approfondie des éléments d'actif et du passif, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



Evancie Perrault Robertson CGA
Société en nom collectif

Terrebonne, Québec
Le 25 avril 2006

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	FONDS					Total 2006 \$	Total 2005 \$
	Administration \$	Indemnisation \$	Assurance- responsabilité \$	Défense en matière de déontologie \$	Défense, protection et promotion des droits des CGA \$		
PRODUITS (note 9)							
Cotisations, inscriptions et permis	3 402 948	-	-	-	-	3 402 948	3 434 218
Droits d'examen	283 120	-	-	-	-	283 120	321 230
Formation continue et publications	630 913	-	-	-	-	630 913	709 313
Revenus de placements	144 872	2 681	25 154	1 207	6 315	180 229	181 471
Programme de CGA-Maîtrise	131 077	-	-	-	-	131 077	135 566
Autres produits	255 317	-	-	-	-	255 317	259 024
	4 848 247	2 681	25 154	1 207	6 315	4 883 604	5 040 822
CHARGES							
Administration (page 28)	1 744 902	-	-	-	-	1 744 902	1 523 859
Activités réglementaires (page 28)	560 646	-	-	-	-	560 646	515 714
Développement et services professionnels (page 28)	961 322	-	-	-	-	961 322	1 055 362
Formation et recrutement (page 28)	737 375	-	-	-	-	737 375	823 411
Développements stratégiques et affaires publiques (page 28)	884 864	-	-	-	-	884 864	833 551
Honoraires	-	-	-	-	-	-	1 187
Prime d'assurance	-	-	68 954	-	-	68 954	57 895
Stratégie	-	-	-	-	40 391	40 391	327 825
Variation nette des risques éventuels et frais de règlements	-	-	-	-	-	-	(19 000)
Indemnité et frais de règlements	-	-	-	-	-	-	24 112
	4 889 109	-	68 954	-	40 391	4 998 454	5 143 916
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES							
	(40 862)	2 681	(43 800)	1 207	(34 076)	(114 850)	(103 094)

Voir rapport des experts-comptables en date du 25 avril 2006

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	FONDS					Total 2006 \$	Total 2005 \$
	Administration \$	Indemnisation \$	Assurance- responsabilité \$	Défense en matière de déontologie \$	Défense, protection et promotion des droits des CGA \$		
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	1 125 684	96 471	805 017	43 325	237 965	2 308 462	2 411 556
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(40 862)	2 681	(43 800)	1 207	(34 076)	(114 850)	(103 094)
SOLDES DE FONDS À LA FIN	1 084 822	99 152	761 217	44 532	203 889	2 193 612	2 308 462

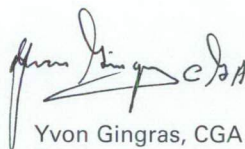
Voir rapport des experts-comptables en date du 25 avril 2006

BILAN AU 31 MARS 2006

	FONDS					Total 2006 \$	Total 2005 \$
	Administration \$	Indemnisation \$	Assurance- responsabilité \$	Défense en matière de déontologie \$	Défense protection et promotion des droits des CGA \$		
ACTIF							
À COURT TERME							
Encaisse	222 841	1 223	8 255	887	4 500	237 706	131 289
Placements temporaires (note 3)	2 139 129	97 667	133 821	43 600	198 226	2 612 443	3 318 332
Créances et effets à recevoir (note 4)	323 968	262	12 034	45	1 163	337 472	160 898
Stocks	51 128	-	-	-	-	51 128	58 645
Frais payés d'avance	98 463	-	52 297	-	-	150 760	152 117
	2 835 529	99 152	206 407	44 532	203 889	3 389 509	3 821 281
PLACEMENTS (note 5)	1 753 926	-	559 810	-	-	2 313 736	1 373 075
IMMOBILISATIONS (note 6)	197 522	-	-	-	-	197 522	156 433
	4 786 977	99 152	766 217	44 532	203 889	5 900 767	5 350 789
PASSIF							
À COURT TERME							
Fournisseurs et charges à payer (note 7)	1 929 150	-	5 000	-	-	1 934 150	1 522 758
Produits reportés (note 8)	1 773 005	-	-	-	-	1 773 005	1 519 569
	3 702 155	-	5 000	-	-	3 707 155	3 042 327
SOLDES DE FONDS							
Investis en immobilisations	197 522	-	-	-	-	197 522	156 433
Affectations d'origine interne	-	99 152	761 217	44 532	203 889	1 108 790	1 182 778
Non grevés d'affectations	887 300	-	-	-	-	887 300	969 251
	1 084 822	99 152	761 217	44 532	203 889	2 193 612	2 308 462
	4 786 977	99 152	766 217	44 532	203 889	5 900 767	5 350 789

ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 10)

Approuvé par le Bureau


Ginette Fortin, FCGA, Pl. fin.
Présidente du Conseil

Yvon Gingras, CGA
Trésorier

Voir rapport des experts-comptables en date du 25 avril 2006

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	FONDS					Total 2006 \$	Total 2005 \$
	Administration \$	Indemnisation \$	Assurance- responsabilité \$	Défense en matière de déontologie \$	Défense, protection et promotion des droits des CGA \$		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT							
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(40 862)	2 681	(43 800)	1 207	(34 076)	(114 850)	(103 094)
Éléments sans incidence sur la trésorerie							
Amortissement des immobilisations	115 184	-	-	-	-	115 184	104 418
Dévaluation d'un placement dans une coentreprise	-	-	-	-	-	-	14 412
Variation nette des risques éventuels et frais de règlements	-	-	-	-	-	-	(19 000)
	74 322	2 681	(43 800)	1 207	(34 076)	334	(3 264)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement							
Créances et effets à recevoir	(183 934)	293	8 190	40	(1 163)	(176 574)	(26 565)
Stocks	7 517	-	-	-	-	7 517	4 753
Frais payés d'avance	1 563	-	(206)	-	-	1 357	(10 699)
Fournisseurs et charges à payer	411 392	-	-	-	-	411 392	869 935
Produits reportés	253 436	-	-	-	-	253 436	(687 058)
	489 974	293	7 984	40	(1 163)	497 128	150 366
Rentrées (sorties) de fonds nettes							
- Activités de fonctionnement	564 296	2 974	(35 816)	1 247	(35 239)	497 462	147 102
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT							
Encaissement (acquisition) nette des placements	(901 583)	-	(39 078)	-	-	(940 661)	168 886
Acquisition d'immobilisations	(156 273)	-	-	-	-	(156 273)	(89 172)
Rentrées (sorties) de fonds nettes							
- Activités d'investissement	(1 057 856)	-	(39 078)	-	-	(1 096 934)	79 714
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE ET DES PLACEMENTS TEMPORAIRES							
	(493 560)	2 974	(74 894)	1 247	(35 239)	(599 472)	226 816
ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES AU DÉBUT							
	2 855 530	95 916	216 970	43 240	237 965	3 449 621	3 222 805
ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES À LA FIN							
	2 361 970	98 890	142 076	44 487	202 726	2 850 149	3 449 621

Voir rapport des experts-comptables en date du 25 avril 2006

NOTES COMPLÉMENTAIRES au 31 mars 2006

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'ORDRE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX LICENCIÉS DU QUÉBEC est constitué en vertu du Code des professions du Québec, selon L.R.Q.c. C-26. Il a pour principale fonction d'assurer la protection du public et de l'exercice de la profession par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice aux candidats et candidates remplissant les conditions nécessaires, de la garde du Tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. De plus, l'Ordre et ses membres utilisent les services de l'Association des comptables généraux accrédités du Canada.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

COMPTABILITÉ PAR FONDS

L'ORDRE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX LICENCIÉS DU QUÉBEC applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

Le **fonds d'administration** rend compte des activités menées par l'Ordre en matière de prestation de services et d'administration. Ce fonds présente les ressources non affectées.

Le **fonds d'indemnisation** est destiné à rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de la profession, conformément au Code des professions.

Le **fonds d'assurance-responsabilité** provient des ristournes du programme d'assurance-responsabilité professionnelle qui devaient servir à concevoir un programme d'auto-assurance. En vertu du contrat d'assurance, l'Ordre a pris l'engagement de subventionner partiellement les primes à même les sommes cumulées du fonds et l'assureur s'est engagé à couvrir sans franchise tous les frais de règlements, de gestion et d'indemnité. La réserve est révisée annuellement et calculée, conformément à l'entente.

Le **fonds de défense en matière de déontologie** est destiné à venir en aide à un membre lorsqu'il subit un préjudice, qui entraîne des frais à la suite d'une suspension ou d'une perte d'emploi, relié à son refus d'enfreindre l'une ou l'autre des obligations qui lui sont imposées par le Code de déontologie.

Le **fonds de défense, de protection et de promotion des droits des CGA** provient de la cotisation perçue des membres lors de l'exercice 2002-2003. Ces sommes sont destinées spécifiquement à la défense, la protection et la promotion des droits des CGA et au recours en vertu des chartes.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les cotisations provenant des membres et des candidat(e)s sont portées aux résultats sur une base d'exercice. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés. Les autres revenus sont constatés à titre de produits lorsque les charges connexes sont engagées.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Le fonctionnement de l'Ordre dépend des services qui lui sont rendus par de nombreux bénévoles. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Les revenus de placements sont considérés à titre de produits dans les fonds respectifs.

Voir rapport des experts-comptables en date du 25 avril 2006

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2006

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

STOCKS

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

PLACEMENTS

Les placements en obligations sont comptabilisés au coût. Les revenus de ces obligations sont considérés à titre de produits dans les fonds respectifs.

L'Ordre a choisi de comptabiliser sa participation à la valeur d'acquisition dans la coentreprise. En conséquence, cette participation n'est pas comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et les périodes suivantes :

Mobilier de bureau	4 ans
Équipement informatique	4 ans
Améliorations locatives	5 ans

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont comptabilisés au coût. Ils sont composés d'acceptations bancaires et d'obligations municipales arrivant à échéance entre juin et novembre 2006, dont le rendement varie entre 3,86 % et 4,70 % (valeur de marché : 2 612 443 \$; 3 318 332 \$ en 2005).

4. CRÉANCES ET EFFETS À RECEVOIR

	2006 \$	2005 \$
Membres, candidats et étudiants	62 866	58 293
Clients	44 222	51 146
Locateur	179 748	–
Intérêts courus	50 636	51 459
	337 472	160 898

5. PLACEMENTS

	2006 \$	2005 \$
Obligations échéant entre octobre 2007 et février 2011, dont le rendement varie entre 3,55 % et 4,50 % (valeur de marché : 2 328 260 \$; 1 416 047 \$ en 2005).	2 313 536	1 372 875
200 actions ordinaires, représentant 20 % des actions votantes de CGA Online Services Corporation, coentreprise créée dans le but de partager les frais de fonctionnement et de développement d'un portail national (valeur de marché : 200 \$; 200 \$ en 2005).	200	200
	2 313 736	1 373 075

Voir rapport des experts-comptables en date du 25 avril 2006

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2006

6. IMMOBILISATIONS

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette	
			2006 \$	2005 \$
Mobilier de bureau	136 755	87 570	49 185	20 274
Équipement informatique	843 220	712 673	130 547	136 159
Améliorations locatives	19 767	1 977	17 790	—
	999 742	802 220	197 522	156 433

Au cours de l'exercice, l'Ordre a procédé à la radiation du système téléphonique et des améliorations locatives des anciens locaux dont la durée de vie utile restante était nulle. Ces radiations ont eu pour effet de réduire les coûts et les amortissements cumulés respectivement de 46 475 \$ et de 18 242 \$.

7. FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2006 \$	2005 \$
Comptes fournisseurs et frais courus	707 558	383 321
Dû à l'association nationale	1 010 860	842 711
Salaires et avantages sociaux	21 722	118 010
Taxes à la consommation	194 010	178 716
	1 934 150	1 522 758

8. PRODUITS REPORTÉS

	2006 \$	2005 \$
Cotisations perçues d'avance	1 575 836	1 338 370
Autres revenus perçus d'avance	197 169	181 199
	1 773 005	1 519 569

9. SOMMES EXCLUES DES RÉSULTATS

Au cours de l'exercice, l'Ordre à titre de mandataire, a perçu et versé à son association nationale les sommes suivantes :

	2006 \$	2005 \$
Cotisations des membres	1 523 916	1 539 053
Cotisations des candidats et étudiants	120 184	122 323
Inscription des candidats et étudiants	12 600	18 225
Droits et révisions d'examen	171 638	173 052
Vente de publications	108 240	132 550
Émission de permis	10 765	13 345
	1 947 343	1 998 548

Voir rapport des experts-comptables en date du 25 avril 2006

NOTES COMPLÉMENTAIRES au 31 mars 2006

10. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

LOCATION DE LOCAL

L'Ordre s'est engagé en vertu d'un bail se terminant le 29 février 2016, pour la location de ses locaux. Le solde de l'engagement au 31 mars 2006 s'élève à 1 903 856 \$. Les versements minimums du loyer annuel, excluant les taxes à la consommation, se répartissent comme suit :

2007	–	156 313 \$
2008	–	187 575 \$
2009	–	187 575 \$
2010	–	187 575 \$
2011	–	188 875 \$

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, l'Ordre a déboursé une somme de 71 390 \$ (70 665 \$ en 2005) à sa coentreprise, à titre de contributions pour les frais de fonctionnement et de développement d'un portail national. Ces contributions ont été constatées à la valeur d'échange.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR

Les éléments d'actif et de passif financiers à court terme figurent au bilan à leur valeur comptable, ce qui représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, compte tenu de leur échéance relativement rapprochée.

Les justes valeurs des obligations contenues dans le portefeuille des placements à long terme sont fondées sur les valeurs du marché obligataire.

Les justes valeurs des autres éléments à long terme ne sont pas disponibles au prix d'un effort raisonnable.

RISQUE DE CRÉDIT

L'organisme n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses créances à recevoir. De plus, l'organisme n'encourt aucun risque de crédit à l'égard de ses autres actifs financiers.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'organisme bénéficie de produits d'intérêts générés par la gestion des excédents temporaires de liquidités. Étant donné que ces produits d'intérêts ne constituent qu'un revenu accessoire, les risques associés à une variation des taux d'intérêt sont minimes.

13. COMPARAISON DES ÉTATS FINANCIERS

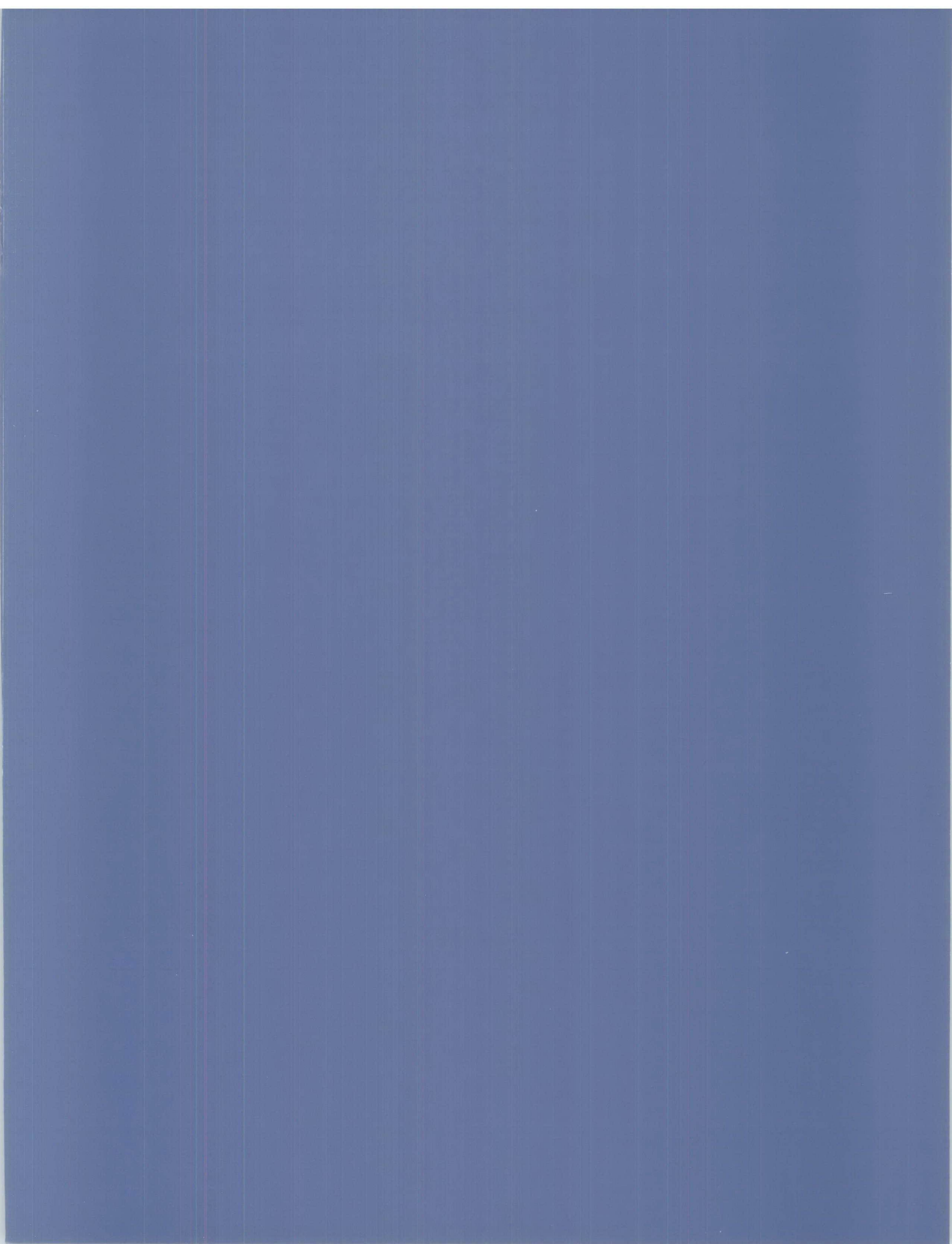
À des fins de comparaison, la classification de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée pour se conformer à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

Voir rapport des experts-comptables en date du 25 avril 2006

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006 \$	2005 \$
ADMINISTRATION		
Ressources humaines	836 571	708 429
Frais de déplacement, colloques, congrès et représentation	115 762	106 580
Télécommunications	40 247	36 082
Frais de bureau	237 520	184 215
Frais bancaires	41 438	36 518
Loyer, taxes et assurances	163 611	175 567
Équipements et logiciels	18 405	36 680
Entretien de l'équipement et du local	56 415	30 289
Cotisations et affiliations	43 629	42 697
Base de données nationale	-	20 448
Dévaluation d'un placement dans une coentreprise	-	14 412
Frais généraux	76 120	27 524
Amortissement des immobilisations	115 184	104 418
	1 744 902	1 523 859
ACTIVITÉS RÉGLEMENTAIRES		
Discipline	76 840	109 211
Inspection professionnelle	176 201	146 531
Bureau et comité administratif	222 847	210 124
Autres activités	84 758	49 848
	560 646	515 714
DÉVELOPPEMENT ET SERVICES PROFESSIONNELS		
Ressources humaines	353 950	415 898
Formation continue, publications, recherche et développement	345 964	340 297
Évènements et autres activités	261 408	299 167
	961 322	1 055 362
FORMATION ET RECRUTEMENT		
Formation	292 194	394 375
Recrutement	314 499	258 128
Examen	24 159	33 779
Matériel didactique	35 768	55 857
Programme CGA – Maîtrise	70 755	81 272
	737 375	823 411
DÉVELOPPEMENTS STRATÉGIQUES ET AFFAIRES PUBLIQUES		
Développement de la profession	65 838	141 283
Communications et marketing	819 026	692 268
	884 864	833 551

Voir rapport des experts-comptables en date du 25 avril 2006



Ordre des comptables généraux licenciés du Québec (CGA)



500, Place d'Armes, bureau 1800
Montréal (Québec) H2Y 2W2
Téléphone : (514) 861-1823
1-800-463-0163

Télécopieur : (514) 861-7661
ordre@cga-quebec.org
www.cga-quebec.org